

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 octobre 2014

Date convocation : 16/10/2014

Excusés - Absents : SOARES Américo, DOUZIECH Gérard, DESSOLIERS Lydie.

1-Syndicat Mixte du Bassin Versant Viaur - SMBVV - : Karine LACAM, directrice du syndicat, présente le syndicat et ses différents domaines d'intervention : protection des eaux, des rivières, des milieux aquatiques, collaboration avec le milieu agricole, etc. Ces différentes actions ont pour but essentiel la protection des eaux destinées ensuite à la consommation humaine.

2- Zone d'intérêt environnemental de Puech Redon : il est rappelé le projet de protection et de mise en valeur de la zone humide de Puech Redon. Un état des lieux a été réalisé par l'ADASEA de l'Aveyron nous permettant de projeter les aménagements et mises en valeur possibles. Nous travaillerons avec le SMBVV qui a établi un premier chiffrage d'aménagement qui s'élève à 18 030 € HT, sachant que le département subventionne à hauteur de 35 %, l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 60 % sur certains travaux. Il resterait à la charge de la commune la somme de 3 606 €. Accord à l'unanimité pour solliciter les subventions auprès de ces organismes le plus rapidement possible.

3- Lotissement de Puech Redon :

3-1-Etat d'avancement des travaux : il est fait état de l'avancement des travaux qui sont, pour ce qui concerne le gros œuvre, terminés, reste à terminer le bornage et la réception des travaux.

Il y a lieu de valider un avenant au marché initial de 6 450 € HT pour les travaux non prévus au marché : fourniture et pose de poteau incendie, coffrets fonte pour l'alimentation d'eau potable. Accord à l'unanimité pour valider ces travaux supplémentaires.

3-2- Emprunt : afin de pallier au décalage de trésorerie entre le paiement des travaux et la vente des lots, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt. Jean SOLER et Françoise EMERIAUD, se sont chargés de prospecter. Il est décidé à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole portant sur un prêt de 140 000 €, sur une durée de 10 ans avec remboursement anticipé au fur à mesure de la vente des lots, taux variable Euribor 3 mois actuellement 3.419 %

3-3- Prix de vente : il est décidé à l'unanimité de vendre les lots à un prix forfaitaire à la parcelle. Les superficies des lots, assez homogènes, sont de 760 à 1 000 m². Les prix de vente vont de 20 000 à 25 000 €. Une communication sera effectuée auprès des constructeurs de maisons individuelles. Il faut chercher un endroit pour poser un panneau d'information visible de la 2X2 voies si possible.

3-4- Dénomination voirie : il est décidé à l'unanimité de nommer le chemin rural de Puech Redon : *rue de Puech Redon* et la voirie interne au lotissement : *impasse de Puech Redon*. L'information sera transmise à différents organismes : La Poste service courrier, Orange, Service du cadastre, centre de secours.

4- Taxe d'aménagement – TA- : Il est rappelé la mise en place de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune le 01 mars 2012 et exposé qu'il y a lieu de renouveler le vote du taux de cette taxe au 01 janvier 2015. La TA est due principalement par les contribuables qui construisent des locaux destinés à l'habitation. Accord à l'unanimité pour reconduire le taux de TA à 5 % sur l'ensemble de la commune, sauf pour la rue de Tréban (lotissement Delpoux et Marty) qui sont soumis à la PVR, où le taux sera de 3 %

5- Questions diverses :

***Modifications statutaires Communauté de Communes du Carmausin – Ségala Carmausin :** accord à l'unanimité sur cette modification qui porte sur le nouveau nom attribué à la communauté de communes : *Communauté de Communes Carmausin-Ségala – 3CS-*

***Maintenance défibrillateur :** il est rappelé l'achat par la communauté de communes d'un défibrillateur en 2011, positionné sous le porche de la mairie. Les 3 premières années, la communauté de communes a assuré la maintenance de ce bien, mais à compter de 2015 les communes devront prendre en charge cette maintenance. Il est décidé à l'unanimité de faire appel au fournisseur Schiller pour un contrat triennal de 95 € HT par an.

***Correspondant sécurité routière :** Philippe MARIE est désigné à l'unanimité « Correspondant sécurité routière » auprès de la Préfecture.

***Délégué communal à l'Office de Tourisme du Ségala Tarnais :** Gérard DOUZIECH est désigné à l'unanimité délégué communal à l'OT du Ségala Tarnais. Rolande AZAM y est déléguée communautaire et Geneviève CUQ, en tant que représentante de l'Association TDL.

***Retable Fournials :** Accord à l'unanimité pour solliciter les subventions pour restaurer le retable de l'Eglise de Fournials auprès de la DRAC et de la Fondation du Patrimoine. Renseignements seront pris sur la délégation de maîtrise d'ouvrage à une association, pour en évaluer les conséquences et engagements.

***Travaux Eglise de Tanus :** le travail sur les vitraux est presque fini, les travaux de peinture commencent début novembre. Suite à la demande des paroissiens et des représentants de l'association diocésaine, un courrier sera rédigé à leur attention précisant que la collectivité s'engage à réaliser les travaux de soubassement des murs de l'église, si cela s'avère nécessaire dans le futur et si le budget communal le permet.

***Aire de vidange des campings cars :** absence du tuyau de vidange qui a été changé plusieurs fois déjà. Il est décidé de mettre une grille pour assainir l'endroit, Benoît RAVAILHE s'en occupe avec les agents techniques.

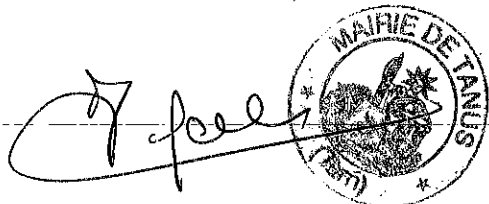
***Gare SNCF :** les trains s'arrêtent à nouveau à Tanus ! Il faut demander à la SNCF un panneau indiquant l'accès au quai situé derrière la mairie car les personnes vont souvent encore à l'ancien accès. .

***Commémoration du 11 novembre :** comme prévu le dimanche 16 novembre à 11h30. Une exposition est actuellement réalisée par des bénévoles et Mme le Maire, sur la guerre de 14-18. Elle sera ouverte au public du 04 au 16 novembre les mardi, mercredi et dimanche de 14 h à 17h.

***Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux arrivants** prévue le dimanche 11 janvier 2015 à 11h 00 à la salle communale. Les associations sont invitées à présenter leurs activités.

La séance est levée à 0h05

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Azam', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TANUS' at the top and '1987' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a sun.